

23 Dec 2019

1610

8h45

13

P. Healdson
Personne désignée par le greffier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

No de Division : 01-Montréal
No de Cour: 500-11-057592-194
No de Surintendant: 41-2592955

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE :

Requête accordée

Débitrice prorogé

au 17 février 2020

date 23-12-19

Quintin

9392-8513 QUÉBEC INC., personne insolvable ayant son siège et sa principale place d'affaire au 112, rue McGill, en la ville de Montréal, province de Québec, H2Y 2E5;

Débitrice

- et -

MNP LTÉE, personne morale ayant son siège et sa principale place d'affaire au 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, 23^e étage, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H3B 2K2;

Syndic

REQUÊTE POUR PROROGER LE DÉLAI
(Art. 50.4(9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT EN MATIÈRE DE FAILLITE EN ET POUR LA DIVISION DE MONTRÉAL, OU AU REGISTRAIRE, NOUS SOUMETTONS CE QUI SUIT:

1. Le 5 décembre 2019, 9392-8513 Québec Inc. (la "Débitrice") a déposé un Avis d'intention de faire une proposition ("l'Avis ") conformément aux dispositions de l'article 50.4(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la "Loi "), communiqués en liasse au soutien de la présente requête comme **pièce R-1**;
2. Le délai initial de protection de 30 jours prévu par l'avis d'intention se termine le 3 janvier 2020 et la Débitrice ne sera pas en mesure de déposer une proposition à ce jour;
3. La Débitrice est une entreprise œuvrant dans le domaine de la restauration;